

Image not found or type unknown



Prise en charge des transport en vsl suite a un accident de trava

Par **shivatina**, le **08/06/2009** à **19:26**

Bonjour,
Je suis fonctionnaire territorial d'un conseil général.
En accident de travail, je dois partir en centre de rééducation intensif pour une durée de quatre semaines à 200 km de chez moi.
Les soins se déroulent du lundi au vendredi, donc je peux rentrer chez moi pour le week end.
Le conseil général étant le payeur, va-t'il me prendre en charge tous mes trajets.
MERCI.